

---

Insertion au procès-verbal des trois premiers articles du décret du 6 nivôse, sur le rapport de David au nom du comité d'instruction publique, ordonnant la célébration d'une fête nationale en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Jacques Louis David

---

**Citer ce document / Cite this document :**

David Jacques Louis. Insertion au procès-verbal des trois premiers articles du décret du 6 nivôse, sur le rapport de David au nom du comité d'instruction publique, ordonnant la célébration d'une fête nationale en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 511-512;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32650\\_t1\\_0511\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32650_t1_0511_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la dépravation ». Après avoir développé avec sa sagacité ordinaire, combien les peuples abrutis par les brigands couronnés et sacerdotaux, avoient besoin de courage et d'énergie pour secouer les prestiges affreux qui, nous bourrelant pendant le pénible cours d'une triste vie, abreuvoient nos derniers instants du fiel de l'erreur et du désespoir : il a proclamé que désormais la chaire de l'imposture seroit celle de la vérité; que de son sein sortiroient des idées justes du vrai bonheur et du secours mutuel que se doivent tous les hommes, créés pour s'aimer; mais que la cruelle ambition de quelques tigres à figure humaine obligent à s'entre-déchirer. Il a aussi proclamé que les voutes de ce temple ne retentiroient plus de sons lugubres et monotones; mais que des hymnes en l'honneur de la raison et de la vertu élèveroient chaque jour de décadi les âmes vers le principe de la vraie félicité.

Des applaudissemens réitérés ont montré à l'orateur Montagnard combien sa morale étoit goûtée : le tambour, la musique et le canon les ont répétés.

Le citoyen Brunel, commissaire des guerres, ayant pris place à la tribune, a entonné une hymne à la liberté, dont chaque refrain a été répété en chœur par tous les citoyens et la musique.

Le citoyen Augustin Liogier, administrateur du département, est ensuite monté à la tribune et a fait un discours très-pathétique sur toutes les vertus morales qui doivent lier tous les citoyens d'une République. Il a fait une digression marquée au coin de la sensibilité, sur cet esprit philanthropique qui doit porter tous les hommes à s'aimer et se secourir dans leurs besoins réciproques. Il a terminé son discours par des sentimens de reconnaissance envers cette Montagne formidable, qui nous a donné une constitution vraiment populaire et républicaine, et a arraché la liberté du bord du précipice où l'avoient entraînée grand nombre de méchans et de conspirateurs.

La musique a fait entendre à la suite l'air chéri *Ça ira*, et l'hymne à la liberté.

Phocion André, étant monté à la tribune, a présenté un tableau frappant de la scélérateuse des rois et des prêtres coalisés pour déchirer le reste des hommes et en dévorer la substance. Son pinceau philosophique a tracé les crimes des ministres de toutes les religions. Il s'est attaché principalement à signaler ceux de la religion ci-devant dite catholique apostolique et romaine, comme les plus hypocrites et les plus atrocement intolérants. L'histoire des Mexicains, des Péruviens, déchirés au nom d'un Dieu de paix par ses ministres homicides, partis de l'Espagne et traversant les mers pour le plaisir d'égorger des hommes qui ne pensoient pas comme eux et s'emparer de leurs trésors, lui a servi à prouver combien nous devons être prompts à chasser du sein de la liberté des êtres dont le seul instinct est de reproduire à chaque instant l'esclavage. Il a terminé par une invocation à la Raison : répands, a-t-il ajouté, sur tous les Français régénérés l'influence de toutes les vertus.

De vifs applaudissemens ont succédé à ce discours philosophique et la musique a fait entendre l'air favori de l'hymne à la patrie.

Sur l'invitation du général Roqueplan, le citoyen Laussac, officier municipal, a chanté une hymne dédiée au peuple.

La société a délibéré qu'un extrait du procès-verbal de cette fête régénératrice seroit envoyé à la Convention nationale.

La séance a été terminée par des couplets sur nos dernières victoires; ils ont été chantés avec cet enthousiasme et ce respect l'effroi des despotes et la consolation du Républicain vertueux (1).

P.c.c. : Phocion ANDRÉ (présid), HEDDE fils (secrét.), A. AULAGNER (secrét.).

## 45

DUQUESNOY, dans la mission qu'il a remplie, a autorisé des recherches dans un ci-devant château, où on lui avoit dit qu'étoit de l'argent caché. On y a trouvé, en effet, 200 000 l. environ, dont 60 000 en numéraire. Duquesnoy l'annonce : il prévient aussi la Convention que les citoyens qui ont conduit cette somme à Paris sont arrivés, et demandent leur admission à la barre. Ils sont admis. Ils remettent l'état de ce qu'ils apportent. La Convention les accueille avec applaudissemens (2).

Les membres du comité de salut public, et les maire et officiers municipaux de la commune de Saint-Hilaire et Côte (3), envoient l'extrait de l'inventaire par eux fait des meubles, effets, or, argent assignats et autres effets du citoyen Mailly, demeurant à Côte, et condamné par le tribunal révolutionnaire du département du Pas-de-Calais.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

Croyant que ce château n'est pas le seul où il y ait des trésors cachés, [DUQUESNOY] demande que tous soient démolis par les sans-culottes, qui auront en propriété les matériaux, à condition qu'ils ne toucheront pas au fer, au plomb et au cuivre; il propose de faire surveiller ces démolitions par les municipaux.

QUELQUES AUTRES MEMBRES font observer à l'opinant que le principe de la démolition des châteaux est déjà décrété (5).

## 46

Un membre expose que dans le procès-verbal de la séance du 6 nivôse (6) on a oublié les trois premiers articles d'un décret présenté par le comité d'instruction publique, pour faire ordonner la célébration d'une fête nationale en l'honneur de la reprise de Toulon : il donne lecture de ces trois premiers articles.

(1) L'impression et l'envoi à toutes les Stés popul. ont été arrêtées le 1<sup>er</sup> pluv. II.

(2) *Débats*, n<sup>o</sup> 525, p. 107. Voir ci-dessus, séance du 3 vent., n<sup>o</sup> 12.

(3) St-Hilaire-Cotte (Pas de Calais).

(4) P.V., XXXII, 288. B<sup>1</sup>, 9 vent. (suppl<sup>t</sup>); *J. Lois*, n<sup>o</sup> 517; *Rép.*, n<sup>o</sup> 69.

(5) *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1165.

(6) Le rapport de David fut présenté le 5 nivôse et ajourné au lendemain (*Arch. parl.*, LXXXII, 304-305). Le décret fut en effet omis au p.-v. le 6 nivôse (voir *Arch. parl.*, LXXXII, 372). Note de la main de David signalant cette omission, sur le texte imprimé du projet (C 292, pl. 950, p. 33).

La Convention les adopte et décrète qu'ils seront rétablis dans le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

« Art. I. La reprise de Toulon et les autres victoires remportées par les armées de la République dans le cours de cette campagne, seront célébrées par une fête nationale.

« II. Cette fête aura lieu dans toute l'étendue de la République, le premier décadi qui suivra la publication du présent décret dans chaque commune.

« III. Les soldats qui ont versé leur sang pour la République auront une place distinguée dans cette fête » (1).

## 47

La société populaire d'Aubenas écrit à la Convention que la mort du tyran, la punition des traîtres, et la loi bienfaisante du *maximum* ont ranimé le courage, la confiance et l'espoir de la nation entière, qui saura conquérir sa liberté par la guerre et l'asseoir sur la mort des tyrans; elle invite la Convention à ne quitter le gouvernail du vaisseau agité de la République, qu'après l'avoir conduit au port.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Aubenas, 29 brum. II] (3)

« Citoyens représentants,

Elle n'est plus enfin cette femme dont la vie fut la honte des mœurs et l'opprobre de l'humanité, et qui préparait la chute et l'avilissement des Français. Il a péri sous le glaive des lois cet homme né du sang des Tarquins, qui pour mieux dissimuler ses projets de renverser l'édifice de la Liberté naissante osait se parer du nom de l'Égalité qui ne fut jamais dans son cœur. Vous avez purgé la République des traîtres qui n'étaient que les agents perfides de l'infâme Dumouriez et le décret bienfaisant qui a fixé le *maximum* des denrées et des marchandises, a détruit les plans désastreux de l'avidité marchand et du barbare agioteur. Grâce vous soient rendues. La Nation entière applaudit à votre justice et à votre fermeté. Votre prévoyance et la sagesse de vos mesures raniment son courage, sa confiance et son espoir. Le fédéralisme n'a fait que montrer sa tête superbe et les vils satellites des tyrans ont disparu. Cette fameuse cité dont l'histoire ne conservera dans ses fastes que la lâcheté et la punition, sera un sujet de terreur pour les pervers qui eussent osé tenter encore de tromper le peuple en l'ignorant contre son vœu et son intérêt.

Non législateurs, rien n'est à craindre aujourd'hui que le sentiment de notre indignation contre les coupables qui oseraient contrarier encore l'expression de la volonté générale de la

(1) P.V., XXXII, 288-89. Décret n° 8214, sans nom de rapporteur.

(2) P.V., XXXII, 289. B<sup>n</sup>, 8 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 295, pl. 986, p. 26. Sont joints 2 extraits de délibérations relatifs à la composition et à l'envoi de cette adresse.

nation. Accélérez le triomphe de la liberté pour prévenir de nouvelles vengeances. Le moment est venu où l'intérêt des aristocrates même leur fait un devoir de concourir à l'expulsion des despotes étrangers. Leurs enfants sont obligés de marcher pour la cause commune, leur sang va couler pour reconquérir une ville qu'ils s'étoient félicités de voir entre les mains des Espagnols et des Anglais. Les imprudents! Ils sentent que bientôt, ils marcheroient eux-mêmes et ce sang qu'ils verseroient à regret, doit leur être plus précieux que les ressentiments de la vanité. Notre empressement pour l'acquisition des biens des émigrés ne leur permet plus de calculer sur notre pusillanimité, et nos fonderies accrues des bruyants hochets de nos églises, ne leur laissent nulle ressource du côté du fanatisme.

L'indépendance fut toujours le vœu d'un peuple fier, austère dans ses mœurs, simple et pauvre. Comme les Scythes, nous avons pu à perdre; mais nous comptons la Liberté pour le suprême bien. Nous sommes vraiment les hommes de la Montagne. En voyant organiser pour la défense de cette belle cause, toutes les classes des citoyens, nous avons tressailli de joie, au milieu de nos rochers. Quel espoir resterait-il aux ennemis de la République, quand le projet de s'envelir tout entier sous les ruines est si énergiquement déclaré? Malheureusement isolés, par la nature, des autres départements, sans relations, mal ou trop tard instruits des événements, trop peu éclairés pour les pressentir, faciles à être égarés par trop de crédulité, combien de fois, nous avons été prêts de devenir les victimes de notre ignorance et de notre confiance! Nous apprenons à peine la formation de la Légion Montagnarde, et nous venons d'arrêter l'armement et l'équipement de ceux de nos membres pour y être incorporés.

Législateurs, continuez de veiller sur le vaisseau agité de la République. N'en quittez le gouvernail qu'après l'avoir amené au port. La tempête et les orages accroissent les réponses comme les malheurs savent élever les âmes. Il a fallu, comme Rome, conquérir la Liberté par la guerre et l'asseoir sur la mort du tyran. Bientôt comme Athènes, vous ferez fleurir la République à l'ombre de la paix, par les lois sages que vous préparez; vous éclairerez l'univers entier du flambeau de la philosophie, et vous hâterez la chute de tous les tyrans qui l'oppriment.»

ESPIC (présid.), Fl. DUCLAUX (secrét.),  
MEYNIER (secrét.).

N°. Depuis, la Société a envoyé deux nouveaux membres dans cette légion, équipés également à ses frais.

## 48

Le citoyen Gence, de la section de Chalier, ci-devant Beaurepaire, fait hommage à la Convention nationale de ses vues sur la manière d'honorer utilement la mémoire des grands hommes en rappelant leurs vertus par une suite d'images dans le cortège même des fêtes célébrées en leur honneur; moyen qu'il applique en détail à la fête de Marat (1) de cet ami ferme, coura-

(1) P.V., XXXII, 289. M.U., XXXVII, 158; J. Lois, n° 518; Batave, n° 378; C. Eg., n° 559.